

De : Cappelletti Fabio <fabio.cappelletti@vd.ch> **De la part de** Finances communales

Envoyé : vendredi, 12 juillet 2024 10:52

À : Finances communales <finances-communales@vd.ch>

Cc : ucv_ucv.ch <ucv@ucv.ch>; info_adcv.ch <info@adcv.ch>

Objet : Décompte prévisionnel NPIV 2025 (acomptes) - CORRECTION

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers,

Après vérification des données de référence, il s'avère que les données relatives aux élèves contiennent les élèves avec un permis S. Ces élèves n'auraient pas dû figurer dans le total utilisé par la péréquation, car leurs frais de scolarisation sont pris en charge par l'Etat en raison de l'art. 134 de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire. Leur exclusion des calculs est également prévue par l'art. 2 al. 1 let. d de la nouvelle loi sur la péréquation. En tenir compte, signifierait procéder à une compensation à double.

En pièces jointes vous trouverez le fichier Excel et le rapport de synthèse corrigés. La correction des données a un impact essentiellement pour le tiers des communes qui bénéficie du volet « élèves pondérés » de la péréquation des besoins structurels. Sauf une poignée de cas avec des variations plus importantes, la plupart de ces communes ont des variations de l'ordre de $\pm 1-2$ élèves compensés (entre 4'250 et 8'500 francs). Pour mémoire et comparaison, les colonnes X et Y de l'onglet « besoins structurels » indiquent désormais le nombre d'élèves et les montants à recevoir selon première livraison.

La correction du nombre d'élèves implique aussi une correction à la marge du montant de la PCS, cela par effet de ricochet (la péréquation des besoins structurels distribue CHF 50'000 de plus qu'avant, ce qui réduit d'autant le montant de la déduction PCS selon accord).

Cette problématique et d'autres risques d'erreur seront abordés dans le cadre du système de contrôle interne que nous mettrons en place dans les prochains mois en collaboration avec les autres services de l'Etat qui nous livrent des données pour la péréquation. Par ailleurs, dès l'année prochaine nous allons vous communiquer les données de référence quelques semaines avant l'envoi du décompte prévisionnel, cela de manière à pouvoir corriger les éventuelles erreurs encore avant l'envoi de ce dernier.

Nous vous prions de nous excuser pour ces imprécisions liées à la jeunesse de nos procédures. Nous sommes à votre disposition pour toute question complémentaire.

Avec nos meilleures salutations.

Ce message est distribué :

- aux communes vaudoises
- aux préfectures
- à l'UCV et à l'AdCV

FABIO CAPPELLETTI
ADJOINT DE LA DIRECTRICE

Département des institutions, du territoire et du sport
Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
DIRECTION DES FINANCES COMMUNALES

Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne
+41 21 316 40 73
fabio.cappelletti@vd.ch / www.vd.ch/NPIV

VD.CH

De : Martin Mareva <mareva.martin@vd.ch> **De la part de** Finances communales

Envoyé : mercredi, 10 juillet 2024 10:45

Cc : Finances communales <finances-communales@vd.ch>; ucw_ucv.ch <ucv@ucv.ch>; info_adcv.ch <info@adcv.ch>

Objet : Décompte prévisionnel NPIV 2025 (acomptes)

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers,

Veillez trouver en pièce jointe un courrier à votre attention accompagné de ses annexes (décompte prévisionnel 2025 et rapport de synthèse).

Pour les élu-e-s et/ou boursier-ère-s n'ayant pas pu assister aux séances d'information tenues en mai-juin 2023 dans la cadre de la mise en consultation de la NPIV, nous organisons, toujours en collaboration avec l'UCV, une séance de rattrapage le 9 septembre 2024 de 18h30 à 20h00, dans l'aula du collège des Trois Sapins à Echallens (Chemin du Collège 6). Les personnes intéressées peuvent s'inscrire via ce [formulaire](#). Si les personnes concernées au sein de votre Municipalité ont déjà suivi l'une ou l'autre des séances d'information de l'année dernière, cette invitation peut sans autre être transférée à 1-2 personnes de votre commission de gestion/finances.

Une formation en ligne et les slides des séances d'information de l'année dernière sont disponibles sur www.vd.ch/NPIV.

Je suis à votre disposition pour toute question concernant ce décompte prévisionnel NPIV jusqu'au vendredi 19 juillet et ensuite à nouveau dès le lundi 5 août.

Avec nos meilleures salutations.

Ce message est distribué :

- aux communes vaudoises
- aux préfectures
- à l'UCV et à l'AdCV



Dr. Fabio Cappelletti – Adjoint de la directrice des finances communales
Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
Direction des finances communales
Rue Cité-Derrière 17 - 1014 Lausanne
Tél : 021 316 40 73
fabio.cappelletti@vd.ch / NPIV / MCH2